

Présidence de M. Valentin Christe, président

Membres absents excusés : Aude Billard ; Delphine Brun ; Denis Corboz ; Daniel Dubas ; Pedro Martin ; Fabrice Moscheni ; Sarah Neumann ; Claude-Alain Voiblet ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Xavier de Haller ; Johan Dupuis ; Gilles Meystre ; Ismail Unal ; Stéphane Wyssa.

Membres présents	85
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 45 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Rapport s/Rapport-préavis N° 2015/66

Réponse de la Municipalité au postulat Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes Villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ».

**Rapporteur : M. Valentin Christe (UDC) (rapport de majorité)
[remplacé à la tribune par : M. Vincent Rossi (Les Verts)]
Rapporteur : M. Mathieu Blanc (PLR) (rapport de minorité)**

Discussion

M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Hadrien Buclin (EàG) ; M. Bertrand Picard (PLR) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; Mme Caroline Alvarez (Soc.) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Philippe Ducommun (UDC) ; Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) ; M. Manuel Donzé (CPV) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; M. Claude Calame (EàG) ; M. Vincent Brayer (Soc.) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Alain Hubler (EàG) ; Mme Graziella Schaller ; M. Cédric Fracheboud (PLC) ; M. Pierre Ethenoz (PLR) qui dépose un amendement ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Mathieu Blanc (PLR) ; M. Vincent Brayer (Soc.) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Oscar Tosato, directeur de Sports et Cohésion sociale (SCS) ; Mme Thérèse de Meuron (PLR) ;

Amendement P. Ethenoz (dépôt)

Conclusion 1b) : *de demander à la Ville de Lausanne de lutter activement contre la consommation de drogue de toute nature et de mettre en place les moyens de prévention adéquats*

Le président

déclare l'amendement irrecevable, invite le Conseiller à déposer un postulat. Il ne procédera pas au vote.

Vote s/conclusion n° 1

Le Conseil, par 54 oui, 25 non et 1 abstention, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

<i>Vote s/conclusion n° 2</i>	<p>Le Conseil, par 55 oui, 23 non et 3 abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.</p> <p>Ce faisant, le Conseil décide :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'autoriser la Ville de Lausanne à rejoindre le groupe de travail mis sur pied par les villes de Bâle, Berne, Genève et Zurich, en vue de participer à l'étude des modèles légaux de la consommation de cannabis. Ceci permettrait de disposer « de connaissances concrètes et à jour pour élaborer d'éventuelles solutions alternatives par rapport à la simple répression ainsi que des pistes pour lutter plus efficacement contre le trafic illégal » ; 2. d'approuver la réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ».
Interpellation urgente	de Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) et consorts : « Quel espace extérieur pour les enfants de l'APEMS de Béthusy ? »
<i>Développement</i>	Mme Florence Bettschart Narbel (PLR)
<i>Réponse de la Municipalité</i>	M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers (EJQ).
<i>Discussion</i>	Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. David Payot, directeur d'EJQ ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) <u>qui dépose une résolution.</u>
<i>Résolution (dépôt)</i>	« <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures afin que les enfants de l'APEMS de Béthusy puissent utiliser la cour prévue à cet effet.</i> »
<i>Discussion s/résolution</i>	M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartier (EJQ) ; M. Manuel Donzé (CPV).
<i>Vote s/résolution</i>	<p>Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non, et 3 abstentions, accepte la résolution de Mme Bettschart.</p> <p>Le Conseil prend acte de la réponse municipale.</p>
Rapport sur postulat	<p>de M. Jean-François Cachin et consorts :</p> <p>« Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? »</p> <p><i>Rapporteuse : Mme Séverine Evéquo (Les Verts)</i></p>
<i>Discussion</i>	M. Jean-François Cachin (PLR) ; Mme Florence Germond, directrice de Finance et Mobilité.
<i>Vote s/postulat</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 2 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/Rapport-préavis N° 2015/80

Réponse au postulat de M. Philippe Ducommun « Fitness urbain ».

Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Philippe Ducommun (UDC) ; Mme Karine Roch (Les Verts) ; M. Oscar Tosato, directeur de Sports et Cohésion sociale ; M. Philipp Stauber (PLC) ; M. Alain Hubler (EàG).

Vote s/conclusions

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion de la commission, soit décide.

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Ducommun, intitulé « Fitness urbain ».

Rapport sur postulat

de M. Hadrien Buclin et consorts :
« Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »

Rapporteur: M. Alix-Olivier Briod (PLR)

Discussion

M. Hadrien Buclin (EàG) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) ; M. Romain Felli (Soc.) ; M. Philippe Miauton (PLR) ; Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; Manuel Donzé (CPV) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Hadrien Buclin (EàG) ; M. Jean-Pascal Gendre (PLR) ; M. Cédric Fracheboud (PLC) ; Mme Séverine Evéquo (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, syndic ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels.

Vote s/postulat

Le Conseil, par XX oui, YY non et ZZ abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture

La séance est levée à 22 h 55.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....